

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

---

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 16 février 2023.**

Le seize février deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix février deux mille vingt-trois s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFENKO, M. Philippe HOGOMMAT ; Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANDRIMONT, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Guillaume GINGUENE, Mme Barbara LEVESQUE, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Claude MATHON
Mme Coline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Tatiana PRIEZ

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
Mme Virginie THERIZOLS

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme Amandine MARTINEZ

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**034.02.2023 CULTURE**

**CONVENTION RELATIVE À L'AUTORISATION D'APPOSER UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE SUR UN BATIMENT PRIVÉ**

---

**Résumé :**

Depuis 1981, la Ville d'Osny s'est employée à réunir les œuvres du peintre William Thornley, artiste de la période post-impressionniste (1857-1935), ami de Degas, Monet et Pissarro, qui vécut pendant 42 ans à Osny au 4 rue Aristide Briand et dont l'atelier était situé au 11 rue de l'Église.

Ses œuvres ont été rassemblées en 1996 au Château de Grouchy dans le musée William Thornley. La Ville entend également marquer la présence de William Thornley sur la ville d'Osny. Un panneau d'information signale déjà la maison du peintre au 4 rue Aristide Briand et elle souhaite faire de même pour l'atelier du peintre au 11 rue de l'Église, avec l'accord du propriétaire du pavillon.

**Enjeux et objectifs :**

La ville d'Osny souhaite poursuivre la valorisation de son patrimoine historique et culturel. La pose de cette plaque commémorative permettra d'identifier clairement les lieux où l'artiste William Thornley a travaillé.

**Présentation du projet :**

Dans la poursuite de la valorisation de son patrimoine culturel et historique, et en parallèle de la mise en valeur constante des œuvres de William Thornley, notamment avec le musée éponyme, la ville souhaite clairement identifier les lieux où l'artiste travailla pendant 42 années. Après avoir obtenu l'accord verbal du propriétaire actuel de la maison située au 11 rue de l'Église, il est nécessaire d'établir une convention fixant les modalités de cette pose de plaque.

La plaque sera d'une dimension de 30X40 cm environ. Le texte comportera le nom du peintre, ses dates de naissance et de décès ainsi que la mention qu'il avait établi son atelier dans ce pavillon.

**Impact financier :**

La Ville prend en charge la fabrication et la pose de la plaque. En cas de dégradation ou de destruction, elle en assure la réparation ou le remplacement à l'identique.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la volonté de la Ville de valoriser son patrimoine historique et culturel ainsi que les personnalités ayant résidé à Osny,

**VU** que la Ville d'Osny s'est employée à réunir les œuvres du peintre William Thornley, artiste de la période post-impressionniste (1857-1935), qui vécut pendant 42 ans à Osny au 4 rue Aristide Briand et dont l'atelier était situé au 11 rue de l'Église.

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 6 février 2023

**CONSIDERANT** que le propriétaire de la maison située au 11 rue de l'Église approuve cette volonté de valoriser l'ancien atelier de l'artiste William Thornley,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,  
DECIDE : A L'UNANIMITE**

**Article 1 :**

D'autoriser le maire à signer la convention ci-annexée relative à l'autorisation d'apposer une plaque commémorative au 11 rue de l'Église, en hommage au peintre William Thornley.

**Article 2 :**

La Ville prend en charge la fabrication et la pose de la plaque. En cas de dégradation ou de destruction, elle en assure la réparation ou le remplacement à l'identique.

**Article 3 :**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 16 février 2023  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire

Jean-Michel LEVESQUE



## Convention relative à l'autorisation d'apposer une plaque commémorative sur un bâtiment privé

Entre

D'une part,

**La Ville d'Osny** représentée par son maire en exercice, M. Jean- Michel Levesque, dûment autorisé par une délibération du Conseil municipal en date du 16 février 2023,

ci-après dénommée **la Ville**

Et d'autre part,

**M. Philippe Devalois**, domicilié au 11 rue de l'Église à Osny,

ci-après dénommé **le Propriétaire**

### Préambule

Depuis 1981, la Ville d'Osny s'est employée à réunir les œuvres du peintre William Thornley, artiste de la période post-impressionniste (1857-1935), ami de Degas, Monet et Pissarro, qui vécut pendant 42 ans à Osny au 4 rue Aristide Briand et dont l'atelier était situé au 11 rue de l'Église.

Ses œuvres ont été rassemblées en 1996 au Château de Grouchy dans le musée William Thornley. La Ville entend également marquer la présence de William Thornley sur la ville d'Osny. Un panneau d'information signale déjà la maison du peintre au 4 rue Aristide Briand et elle souhaite faire de même pour l'atelier du peintre au 11 rue de l'Église, avec l'accord du propriétaire du pavillon et de ses ayants-droit.

**Entre les signataires de la convention, il a donc été convenu ce qui suit :**

### Article 1 : objet de la convention

Le propriétaire du pavillon situé 11rue de l'Église à Osny, M. Philippe Devalois, ainsi que ses ayants-droit autorise la Ville à apposer une plaque commémorative en hommage au peintre William Thornley sur le portail de sa propriété qui était l'atelier du peintre. Cette autorisation n'entraîne pas d'obligation pour le propriétaire d'offrir une visibilité sur le jardin et le pavillon.

## **Article 2 : description de la plaque**

La plaque sera d'une dimension de 30X40 cm environ. Le texte comportera le nom du peintre, ses dates de naissance et de décès ainsi que la mention qu'il avait établi son atelier dans ce pavillon.

## **Article 3 : modalités pratiques**

En cas de dégradation ou de destruction, la ville en assurera la réparation ou le remplacement à l'identique.

## **Article 4 : durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les deux parties. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties après envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception, sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

En cas de changement de propriétaire du pavillon situé au 11rue de l'Église à Osny, une nouvelle convention devra être établie.

## **Article 5 : litiges**

En cas de litige, la juridiction compétente est celle du Tribunal Administratif de Pontoise. Cependant, les parties concernées conviennent de ne recourir à une procédure contentieuse qu'après avoir utilisé la procédure de conciliation.

Fait à Osny en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties

Le, (date)

Le, (date)

Pour le propriétaire

Pour la Ville

M. Philippe Devalois

M. Jean-Michel Levesque,

Le Maire

Signatures précédées de la mention manuscrite : « Lu et approuvé ».